

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AQUITAINE)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN

GRETA-CFA AQUITAINE
Lycée Camille JULLIAN
29, rue de la Croix Blanche
CS 11235
33074 BORDEAUX Cedex

**FOURNITURE DE MATERIELS
INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES NEUFS**

Date et heure limites de réception des offres

6 septembre 2024 à 12 Heures

Cahier des Clauses Particulières

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



Table des matières

1	Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales	3
1.1	- Objet du marché	3
1.2	- Décomposition en tranches et lots	3
1.3	- Durée du marché	3
1.4	- Marché à bons de commande	3
2	Article 2 : Pièces contractuelles du marché	3
3	Article 3 : Délais d'exécution ou de livraison	4
3.1	- Délais de base	4
3.2	- Prolongation des délais	4
4	Article 4 : Conditions d'exécution des prestations	4
5	Article 5 : Constatation de l'exécution des prestations	5
6	Article 6 : Maintenance et garanties des prestations	5
6.1	- Maintenance	5
6.2	- Garantie	5
7	Article 7 : Garanties financières	5
8	Article 8 : Avance	5
9	Article 9 : Prix du marché	5
9.1	- Caractéristiques des prix pratiqués	5
9.2	- Modalités de variations des prix	5
10	Article 10 : Modalités de règlement des comptes	5
10.1	- Acomptes et paiements partiels définitifs	5
10.2	- Présentation des demandes de paiements	5
10.3	- Délai global de paiement	6
11	Article 11 : Pénalités	7
11.1	- Pénalités de retard	7
11.2	- Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance	7
12	Article 12 : Assurances	7
13	Article 13 : Résiliation du marché	7
14	Article 14 : Droit et Langue	7
15	Article 15 : Clauses complémentaires	7
16	Article 16 : Dérogations au C.C.A.G.	7
17	Article 17 : Clauses techniques particulières	8
18	Article 18 : Bordereau de prix unitaire	10

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



1 Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (C.C.P.) concernent :

Fourniture de matériel informatique

Lieu(x) d'exécution : Le GCA est constitué d'un siège social situé à Bordeaux et de 9 agences de développement réparties sur l'ensemble du territoire de l'académie de Bordeaux : 4 agences sectorielles en Gironde (33) et 5 agences territoriales réparties dans les départements 24, 40, 47 et 64.

Marchés à bon de commande :

Les prestations feront l'objet d'un marché à bon de commande avec un minimum de 100 00,00 € HT et un maximum de 215 000,00 € HT conclu avec plusieurs titulaires (3 maximum)., en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les différents titulaires (3 maximum) se verront attribuer les bons de commande selon les contraintes techniques et financières que connaît l'établissement public lors de l'exécution de ses marchés publics.

Les bons de commande seront répartis en fonction :

- Du critère de prix des prestations (pondéré à 40 sur 100 points) ;
- Du critère de la valeur technique, de la qualité et de la garantie du matériel proposé (pondéré à 30 sur 100 points) ;
- Du critère de délais de livraison (pondéré à 30 sur 100 points).

1.2 - Décomposition en tranches et lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.3 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une période de 1 an du 23/09/2024 au 22/09/2025.

1.4 - Marché à bons de commande

Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire ;
- La date et le numéro du marché ;
- La date et le numéro du bon de commande ;
- La nature et la description des prestations à réaliser ;
- Les délais de livraison (date de début et de fin) ;
- Les lieux de livraison des prestations ;
- Le montant du bon de commande ;
- Les délais laissés le cas échéant aux titulaires pour formuler leurs observations.

La durée maximale d'exécution des bons de commande sera de 5 jours.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

2 Article 2 : Pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes.
- Le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.).

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



- Le règlement de consultation (R.C.).
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.).
- Le catalogue du fournisseur.

3 Article 3 : Délais d'exécution ou de livraison

3.1 - Délais de base

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

Le délai de livraison du matériel est de 5 jours maximum.

3.2 - Prolongation des délais

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G.-F.C.S.

4 Article 4 : Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Le marché s'exécute au moyen de bons de commande dont le délai d'exécution commence à courir à compter de la date de notification du bon.

Adresse de livraison :

La livraison des fournitures sera faite à l'adresse qui sera spécifiée sur le bon de commande. Elle se fera sur l'ensemble du territoire de l'académie de Bordeaux dans les départements : Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-Et-Garonne (47) et Pyrénées-Atlantiques (64).

Stockage, emballage et transport

Le stockage, l'emballage et le transport des fournitures seront effectués dans les conditions de l'article 19 du C.C.A.G.-F.C.S.

Ainsi, les emballages relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. De même, le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de livraison.

Conditions de livraison

La livraison des fournitures s'effectuera dans les conditions de l'article 20 du C.C.A.G.-F.C.S.

Le matériel informatique doit être livré sur site selon articles et quantités définis sur le bon de commande. Le titulaire est responsable du bon acheminement et du bon état du matériel. En cas de dommage, il se doit de remplacer à l'identique les pièces et articles détériorés sans aucune indemnité de compensation. Les risques afférents au transport et à la livraison des matériels incombent au titulaire du marché sans aucun supplément de prix.

Toutes les fournitures seront neuves

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



5 Article 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées par le représentant du pouvoir adjudicateur au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire) conformément aux articles 22 et 23.1 du C.C.A.G.-F.C.S.

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du C.C.A.G.-F.C.S.

6 Article 6 : Maintenance et garanties des prestations

6.1 - Maintenance

Sans objet.

6.2 - Garantie

Les prestations font l'objet d'une garantie dans les conditions suivantes :

L'ensemble des fournitures est garanti minimum 1 an sur site (intervention à J+1) : pièces, main d'œuvre et déplacement du technicien. Il doit être proposé en option une extension de la garantie minimale.

7 Article 7 : Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

8 Article 8 : Avance

Aucune avance ne sera versée.

9 Article 9 : Prix du marché

9.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement et du BPU (Bordereau de Prix Unitaire).

9.2 - Modalités de variations des prix

Les prix sont révisibles sur la durée du marché par la proposition d'offres promotionnelles et fournis au travers d'un catalogue dédié accessible via un accès sécurisé à une plateforme web. L'objectif est la proposition de produit avec le meilleur rapport qualité prix.

10 Article 10 : Modalités de règlement des comptes

10.1 - Acomptes et paiements partiels définitifs

Les acomptes seront versés au titulaire dans les conditions de l'article 11 du C.C.A.G.-F.C.S.

10.2 - Présentation des demandes de paiements

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies selon les conditions prévues à l'article 11.4 du C.C.A.G.-F.C.S.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



Les demandes de paiement seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du créancier ;
- Le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- Le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET ;
- Le numéro du compte bancaire ou postal ;
- Le numéro du marché ;
- Le numéro du bon de commande ;
- La désignation de l'organisme débiteur ;
- Le détail des prix unitaires, lorsque l'indication de ces précisions est prévue par les documents particuliers du marché ou que, eu égard aux prescriptions du marché, les prestations ont été effectuées de manière incomplète ou non conforme ;
- Le montant des fournitures admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA
- Les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
- Le cas échéant, applications des réfections fixées conformément aux dispositions du CCAG-FCS ;
- Tout rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors du marché et directement liés au marché;
- Le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- La date de facturation ;
- En cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- Le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

GRETA-CFA AQUITAINE
Lycée Camille JULLIAN
29, rue de la Croix Blanche
CS 11235
33074 BORDEAUX Cedex
Tel : 05 56 56 04 04

En cas de cotraitance :

- En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations ;
- En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement.
- Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du C.C.A.G.-F.C.S.

10.3 - Délai global de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



11 Article 11 : Pénalités

11.1 - Pénalités de retard

Concernant les pénalités journalières, seules les stipulations de l'article 14.1 du C.C.A.G.-F.C.S. s'appliquent.

11.2 - Pénalités d'indisponibilité pour les prestations de maintenance

Il n'est pas prévu de pénalité d'indisponibilité.

12 Article 12 : Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

À tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

13 Article 13 : Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G.-F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 46-I.1° du Code des marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

14 Article 14 : Droit et Langue

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Bordeaux 9 rue Tastet BP 947 33063 Bordeaux Cedex est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

15 Article 15 : Clauses complémentaires

Sans objet.

16 Article 16 : Dérogations au C.C.A.G.

Les dérogations aux C.C.A.G.-Fournitures Courantes et Services, explicitées dans les articles désignés ci-après du C.C.P., sont apportées aux articles suivants :

L'article 6.2 déroge à l'article 28 du C.C.A.G. Fournitures Courantes et Services.

L'article 10.2 déroge à l'article 12.1 du C.C.A.G-Fournitures courantes et services.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES



17 Article 17 : Clauses techniques particulières

Les matériels devront présenter des caractéristiques exactement similaires aux produits demandés ci-dessous cités.

Le marché étant un marché à bon de commande, il est demandé aux candidats de remplir le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) en article 18.

Les besoins en fourniture de matériel informatique sont :

- A. PC portable (de fabricant LENOVO ou DELL ou ASUS ou HP) avec un système d'exploitation OEM Windows 11 Pro 64bits :
 - a. Ultra-portable 14'' (8Go RAM / 256 Go SSD / Intel i5 2,4GHz / HDMI / 2xUSB / 1xUSB-C Vidéo (Thunderbolt)) ;
 - b. Laptop 15'' (8Go RAM / 256 Go SSD / Intel i5 2,4GHz / Ethernet Gbits / HDMI / 2xUSB / 1x USB-C Vidéo(Thunderbolt)) ;
 - c. Accessoires compatibles :
 - i. Chargeur électrique ;
 - ii. Adaptateur réseau ;
 - iii. Adaptateur vidéo ;
 - iv. Station d'accueil USB-C (Ethernet Gbits / 2 sorties vidéo (HDMI / Displayport)
 - v. Sacoche ;
 - vi. Câble de sécurité ;

- B. PC fixe (de fabricant LENOVO ou DELL ou ASUS ou HP) avec un système d'exploitation OEM Windows 11 Pro 64bits :
 - a. Desktop (8Go RAM / 256 Go SSD / Intel i5 2,4GHz / Ethernet Gbits / multi-écrans) ;
 - b. Desktop (16Go RAM / 512 Go SSD / Intel i7 3,2GHz / Ethernet Gbits / carte accélératrice graphique adaptée CAO-DAO 4Go RAM/ multi-écrans) ;
 - c. Accessoires compatibles :
 - i. Souris USB ;
 - ii. Clavier USB.

- C. Ecran bureautique 24'' (de fabricant IIYAMA ou ASUS ou VIEWSONIC) avec 1 x câble HDMI.

- D. Mobilier de type « classe mobile » : Compatible PC portables de 14'' et 15''.
 - a. Armoire : Accès sécurisé de 16 compartiments minimum (un maximum de 2 modèles peut être proposé).
 - b. Valise : Accès sécurisé de 8 compartiments minimum (un maximum de 2 modèles peut être proposé).

- E. Equipement multimédia (un maximum de 3 modèles peut être proposé et/ou du tout-en-un) :
 - a. Vidéo projecteur HD (1xVGA /1xHDMI) :
 - i. Nomade
 - ii. Mural (avec support de fixation au plafond)
 - b. Micro-pieuvre ;
 - c. Haut-Parleur adaptée à une pièce de 30m² ;
 - d. Micro-casque ;
 - e. Caméra visioconférence HD / Grand angle.

- F. Imprimante Laser multifonction A4 / réseau / 20 ppm (un maximum de 3 modèles peut être proposé) :
 - a. Couleurs ;
 - b. Noir & Blanc.

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



G. Matériel ergonomique et adapté RQTH (reconnaissance de la qualité du travailleur handicapé) :

- a. Souris USB ;
- b. Clavier USB ;
- c. Filtre écran.

H. Matériel d'architecture :

- a. Baie :
 - i. 24U ;
 - ii. 48U ;
 - iii. Accessoires et visserie pour baie 24U et 48U.
- b. Onduleur inline 500VA (de fabricant APC ou EATON ou MERLIN GERIN).
- c. Equipement Actif Réseaux (de fabricant CISCO ou D-LINK ou NETGEAR) :
 - i. Routeur ;
 - ii. Commutateur manageable de 8, 16, 24 et 48 ports (RJ45 et FO) ;
 - iii. Point d'accès (administration à distance) Wifi 802.11 b/a/g/n.
- d. Accessoires réseaux (câbles et connectiques) :
 - i. Switch 4 et 8 ports non manageable ;
 - ii. Câble RJ45 cat.6e (de 50 cm à 10 m) ;
 - iii. Fibre Optique (de 50 cm à 10 m) ;
 - iv. Gbic 10Gbits ;
 - v. SFP 10Gbits ;

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



18 Article 18 : Bordereau de prix unitaire

Les candidats préciseront les prix unitaires pour chaque matériel et option, ce qui permettra au commanditaire, grâce à une grille homogène, de comparer de manière objective, exhaustive et non ambiguë le coût des différentes offres. Ils pourront faire apparaître les remises sur quantité et éventuellement les différents paliers.

Prestation suivant les caractéristiques données à l'article 16	Fabricant	Prix unitaire HT	Remise sur quantité (en %)
PC portable avec un système d'exploitation OEM Windows 11 Pro 64bits			
Ultra-portable 14'' (8Go RAM / 256 Go SSD / Intel i5 2,4GHz / HDMI / 2xUSB / 1xUSB-C Vidéo (Thunderbolt))			
Laptop 15'' (8Go RAM / 256 Go SSD / Intel i5 2,4GHz / Ethernet Gbits / HDMI / 2xUSB / 1xUSB-C Vidéo (Thunderbolt))			
Chargeur électrique			
Adaptateur vidéo (à décliner)			
Adaptateur réseau (à décliner)			
Sacoche			
Câble de sécurité			
Station d'accueil USB-C (Ethernet Gbits / 2 sorties vidéo (HDMI / Displayport))			
PC fixe avec un système d'exploitation OEM Windows 11 Pro 64bits			
Desktop (8Go RAM / 256Go SSD / Intel i5 2,4GHz / Ethernet Gbits / multi-écrans)			
Desktop (16Go RAM / 512Go SSD / Intel i7 3,2GHz / Ethernet Gbits / carte accélératrice graphique adaptée CAO-DAO 4Go RAM/ multi-écrans)			
Souris USB			
Clavier USB			
Ecran bureautique 24'' avec câble HDMI			
Mobilier de type « classe mobile »			
Armoire (16 PC portables 14'' et 15'')			
Valise (8 PC portables 14'' et 15'')			
Equipement multimédia			
Vidéo projecteur HD (1xVGA / 1xHDMI)			
Nomade			
Mural (avec support de fixation au plafond)			
Micro pieuvre			
Haut-Parleur (pour salle de 30m²)			
Micro-casque			
Caméra visioconférence HD / grand angle			
Equipement Visioconférence tout-en-un			

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES



Imprimante Laser multifonction A4 /réseau / 20 ppm				
	Couleurs			
	Noir et Blanc			
Matériel ergonomique et adapté RQTH				
	Souris USB			
	Clavier USB			
	Filtre écran			
Baie technique				
	24 U			
	48 U			
	Accessoires et visserie pour baie 24U et 48U (à décliner)			
Onduleur inline 500VA				
Equipement Actif de Réseaux (EAR)				
	Routeur			
	Commutateur manageable de 8 ports (RJ45 et FO)			
	Commutateur manageable de 16 ports (RJ45 et FO)			
	Commutateur manageable de 24 ports (RJ45 et FO)			
	Commutateur manageable de 48 ports (RJ45 et FO)			
	Point d'accès WIFI 802.11 b/a/g/n			
Accessoires réseaux (câbles et connectiques)				
	Switch 4 ports non manageable			
	Switch 8 ports non manageable			
	Câble RJ45 cat.6e de 50 cm			
	Câble RJ45 cat.6e de 1 m			
	Câble RJ45 cat.6e de 2 m			
	Câble RJ45 cat.6e de 3 m			
	Câble RJ45 cat.6e de 5 m			
	Câble RJ45 cat.6e de 10 m			
	Fibre Optique de 50 cm			
	Fibre Optique de 1 m			
	Fibre Optique de 2 m			
	Fibre Optique de 3 m			
	Fibre Optique de 5 m			
	Fibre Optique de 10 m			
	Module Gbic 10Gbits			
	Module SFP 10Gbits			